

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 17 AOÛT 2011

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 17 août 2011, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale:

Principes régissant la future collaboration Confédération-cantons en matière de promotion de l'intégration spécifique

Dans le cadre de sa réponse à la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) concernant la consultation sur le résultat de la négociation entre le Département fédéral de justice et police et la CdC sur les principes régissant la future collaboration Confédération-cantons en matière de promotion de l'intégration spécifique, le gouvernement neuchâtelois prend acte avec satisfaction du contenu et du résultat de cette négociation politique. Il relève que l'accord auquel sont parvenues la CdC et l'autorité fédérale est plus favorable aux cantons que le projet initial et y apporte dès lors son soutien. Le Conseil d'Etat partage aussi l'avis du président de la CdC que l'approbation par les cantons soit conditionnée au fait que la révision du droit fédéral relatif à l'intégration n'outrepasse pas l'accord trouvé. Concernant la mise en œuvre du programme futur de promotion de l'intégration, le gouvernement cantonal souligne l'importance de veiller à ne pas laisser l'administration fédérale introduire des lourdeurs bureaucratiques superflues et à demeurer dans un état d'esprit de coopération et de confiance mutuelle dans le partenariat prévu.

Contact: Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Affaires cantonales

Mesures prises pour affronter les conséquences potentielles du franc fort

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des mesures immédiates qui ont été décidées par le Département de l'économie (DEC) pour affronter au mieux les conséquences économiques et financières de la cherté du franc suisse. L'embellie constatée sur le marché de l'emploi au printemps semble avoir été stoppée net par les derniers événements intervenus dans le courant du mois de juillet. Le DEC a souhaité réagir en amont pour répondre aux préoccupations actuelles de plusieurs entreprises face à la situation prévalant sur le marché des changes. Quatre mesures seront ainsi mises en place, dont la première consiste à exhorter la BNS et le Conseil fédéral de continuer à agir avec fermeté au niveau monétaire afin de contrer la force du franc. Deuxièmement, il s'agit de maintenir au niveau cantonal une veille active en collaboration avec un groupe de réflexion qui sera constitué et qui regroupera une dizaine de personnes du monde économique, académique et bancaire. Troisièmement, une rencontre avec les représentants syndicaux sera agendée afin d'anticiper d'éventuelles conséquences sur l'emploi. Enfin, le DEC souhaite s'assurer que toutes les demandes en lien avec les

mesures de réduction de l'horaire de travail (RHT) puissent être mises à la disposition des entreprises comme cela avait été le cas lors de la crise en 2009.

Contact: Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Offices du Service de surveillance et des relations du travail (SSRT) rattachés au Service de l'emploi (SEMP)

Le Conseil d'Etat a confirmé sa décision provisoire du 10 novembre 2010 de rattacher les offices du Service de surveillance et des relations du travail (SSRT) au Service de l'emploi (SEMP). Il a de ce fait décidé aussi de supprimer le poste de chef du SSRT qui était vacant depuis novembre 2010. Le SSRT, qui regroupe actuellement 31,2 EPT, est constitué des trois offices suivants basés à La Chaux-de-Fonds et à Peseux: l'Office de contrôle (OFCO), l'Office juridique et de surveillance (OJSU) et l'Office de l'inspection du travail (OFIT). L'intégration des offices du SSRT au SEMP présente de nombreux avantages, tels que la cohérence dans les missions du SEMP qui retrouve ainsi une structure comparable à la majorité des autres cantons de Suisse occidentale, une meilleure efficacité par des prestations et des contrôles centralisés et coordonnés, et une rentabilité financière par l'économie du salaire et des charges sociales d'un poste de chef de service.

Contact: Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Affaires extérieures rattachées à la chancellerie d'Etat

Le Conseil d'Etat a décidé de transférer la fonction de déléguée aux affaires extérieures à la chancellerie d'Etat. Actuellement rattachée au Département de l'économie par son Service de l'économie, Mme Karine Brasey-Duthé, rejoindra ainsi le secrétariat général de la chancellerie d'Etat au plus tard au 1^{er} janvier 2012. Le Conseil d'Etat a considéré que cette fonction constitue un poste transversal au service du Conseil d'Etat et que dès lors, une certaine proximité avec les secrétariats généraux des départements se révèle nécessaire. Ce rattachement permettra en outre de faciliter l'accès aux flux d'informations des départements, notamment dans le cadre de la veille stratégique et du lobbying et permettra une meilleure coordination des dossiers en lien avec les représentations intercantionales. A relever que les "Affaires extérieures" dépendent déjà de la chancellerie d'Etat dans 12 cantons suisses (ZH, BE, UR, BL, SH, AI, SG, FR, AG, TG, TI et VS).

Contacts: Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00, Séverine Despland, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Protection des monuments et des sites: subvention provisoire de 18.200 francs à la commune des Planchettes pour la restauration du temple

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention provisoire d'un montant de 18.200 francs à la commune des Planchettes pour les travaux de restauration des murs et l'assainissement des soubassements intérieurs du temple des Planchettes. Le taux de la subvention provisoire est de 20% (sur un montant subventionnable retenu de 90.000 francs) vu le grand intérêt de cet édifice religieux. Datant de 1702, le temple des Planchettes a été entretenu régulièrement, mais les ruissellements d'eau provenant de la pente du terrain où se situe le temple ont fragilisé et humidifié les pieds des façades. Deux interventions ont déjà eu lieu sur le bâtiment: la première datant de 1950 qui a consisté à créer une ceinture de béton au niveau des fondations de l'édifice et à poser un drainage; en 1980, une seconde intervention s'est principalement orientée sur le rafraîchissement intérieur du temple. Malheureusement, cette peinture peu adaptée a créé un barrage vapeur qui a provoqué d'importants dégâts. Les travaux prévus visent à assainir les problèmes d'humidité par le forage de trous d'assèchement du sol et la modification des lambris d'appui permettant la ventilation du bas des murs intérieurs du temple, et à l'enlèvement systématique de la couche de peinture imperméable et à l'application d'une nouvelle couche de peinture à la chaux, y compris restitution des décors peints.

Contact: Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'Office de la protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.

Brevets d'avocat

Le Conseil d'Etat a décerné un brevet d'avocat aux six personnes suivantes:

- Mme Julienne Anne Borel, licenciée en droit, née le 6 avril 1984, originaire de Neuchâtel;
 - Mme Laura Marie Amey, licenciée en droit, née le 27 avril 1985, originaire des Ponts-de-Martel (NE);
 - Mme Jeanne Emmanuelle Wyss, licenciée en droit, née le 15 novembre 1985, originaire de Boltigen (BE);
 - Mme Carole Wahlen, licenciée en droit, née le 1er décembre 1981, originaire de Rubigen (BE);
 - M. Grégory Denis Struchen, licencié en droit, né le 4 mars 1985, originaire d'Epsach (BE);
 - Mme Dominique Suzanne Erard, licenciée en droit, née le 5 mars 1972, originaire de Saint-Brais (JU).
-
- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 18 août 2011